

Master Sciences, Technologies, Santé, Mention Biologie et Santé, Spécialité Analyse du Risque Toxicologique pour le Consommateur à finalité professionnelle

RNCP18510 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	331, 221, 118
Code(s) ROME	K2402, H1302, H1206
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Bretagne Occidentale - Brest

<http://www.univ-brest.fr>

Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qui peut être chargé de mener des études toxicologiques pour évaluer l'innocuité ou la toxicité d'une denrée alimentaire, d'évaluer la qualité et la pertinence d'études de toxicologie expérimentale, de préparer des demandes d'autorisation de mise sur le marché selon les réglementations en vigueur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue du cursus de formation, le diplômé maîtrise la toxicologie alimentaire, la toxicologie des organes, la toxicologie moléculaire et cellulaire. Il maîtrise également le cadre réglementaire et les démarches d'analyse du risque.

Il peut diligenter les études toxicologiques nécessaires pour évaluer le risque d'une molécule chimique ou naturelle présente dans une denrée alimentaire ainsi que suivre et répondre aux obligations réglementaires. Le cas échéant, il est capable de rédiger des monographies sur un contaminant alimentaire et de diffuser l'information scientifique.

Il peut également déterminer la validité des études toxicologiques présentées dans un dossier en recherchant et en analysant la documentation relative au sujet.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le diplômé peut exercer au sein de sociétés d'étude ou d'expertise, d'unités de recherche et de recherche-développement publiques ou privées. Il peut également travailler pour des entreprises innovantes dans les domaines de l'agroalimentaire, de la pharmacie, de l'environnement.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il peut occuper les postes de Toxicologue, d'Ecotoxicologue, de Responsable technique d'études-recherche-développement de l'industrie.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 840 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée) N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	19 819
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

